



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74708

Texte de la question

M. Yves Blein attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des psychomotriciens en France. En 2008, un vaste chantier a été lancé sur la réforme des professions de santé, afin d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels, en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Cependant, depuis 3 ans, les travaux concernant la profession de psychomotricien semblent interrompus. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population, les psychomotriciens demandent le passage à 5 ans d'études, assorti du grade de master. Il s'agit ainsi de reconnaître le niveau élevé d'expertise indispensable pour garantir aux Français des soins psychomoteurs de qualité. Face à cette situation, il souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux et les pistes envisagées.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Yves Blein](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74708

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1242

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743